

voulu être le remède quotidien de leur quotidienne faiblesse et leur aliment de chaque jour ; nous vous supplions humblement, par votre Cœur embrasé d'amour pour nous, de répandre sur toutes les âmes votre divin esprit, afin que celles qui malheureusement sont en péché mortel se convertissent à vous et recouvrent la vie de la grâce qu'elles ont perdue ; et que celles qui, par votre secours, vivent déjà de cette vie divine, s'approchent, dévotement chaque jour, quand elles le peuvent, de votre Table sainte : en sorte que, par le moyen de la Communion quotidienne, recevant tous les jours le contre poison de leurs péchés véniaux quotidiens et alimentant tous les jours en elles la vie de votre grâce, et ainsi se purifiant toujours davantage, elles parviennent enfin à la possession de la vie bienheureuse avec Vous. Ainsi soit-il.

---

**RESCRIT.** — Le 30 mai 1905. *De l'audience du Très Saint Père.* — Notre Très Saint Père, ayant souverainement à cœur que, avec l'aide de Notre-Seigneur Jésus-Christ, l'usage de la Communion quotidienne, si salutaire et si agréable à Dieu, se répande partout dans le peuple chrétien, a daigné accorder à tous les fidèles qui réciteront dévotement cette prière une indulgence quotidienne de trois cents jours ; à ceux qui pendant un mois entier l'auront récitée, Il a accordé une indulgence plénière, à gagner au jour de leur choix, s'il se sont confessés et ont communiqué, s'ils ont visité un oratoire public et prié aux intentions de Sa Sainteté. Il a déclaré que ces indulgences sont applicables aux âmes du Purgatoire. Les présentes sont valables à perpétuité, nonobstant toutes choses contraires. En foi de quoi, etc.

CASIMIR Card, GENNARI..